

Comment on voyageait chez nous il y a cent ans

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **29 (1891)**

Heft 31

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-192448>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ces habitudes peuvent amener des anomalies assez singulières.

Si M. Carnot visitait officiellement un navire italien, il serait salué par le cri de « Vive le Roi ! », tandis que, si le roi Humbert allait à bord d'un vaisseau français, on lui rendrait honneur en criant : « Vive la République ! »

Ces cris sont poussés par les matelots au commandement de l'officier de quart, qui donne le signal en criant lui-même le premier.

En pleine mer, lorsque les navires de guerre se rencontrent, ils ne se saluent jamais à coups de canon.

Si aucun d'eux ne porte un pavillon d'amiral, ils se bornent à hisser respectivement leurs couleurs.

Dans le cas où l'insigne d'un officier général est arboré, on doit le saluer en abaissant la flamme qui est la marque distinctive des vaisseaux de l'Etat ; mais, dans aucun cas, on ne descend son pavillon national, ce qui serait regardé comme un acte d'humilité.

A cet égard, les marins ont un amour-propre professionnel qui se comprend, car, dans un combat, amener son pavillon veut dire qu'on se rend.

Aussi le soir, au coucher du soleil, lorsqu'on cesse de faire flotter le drapeau, il ne faut pas dire qu'on amène le pavillon, mais bien qu'on le rentre.

En résumé, les conventions admises par toutes les marines du monde ont créé une jurisprudence de politesse internationale connue des officiers et qui empêche les difficultés de surgir, ce qui est fort heureux, car, pendant des siècles, il y a eu des conflits graves survenus pour des questions de saluts.

Avec les navires de commerce, dont le capitaine et les officiers n'ont aucun caractère officiel, la question des visites et des saluts dans une rade n'existe pas.

Généralement, il ne se produit aucun échange de politesses de ce genre entre le capitaine d'un bâtiment marchand et les vaisseaux de guerre étrangers à sa nationalité avec lesquels il se trouve à un mouillage.

En pleine mer, tout navire de guerre a le droit de forcer les bateaux qu'il rencontre à hisser leur pavillon pour indiquer leur pays.

Il peut même envoyer à bord un officier afin de vérifier, en lisant les papiers, si on n'a pas affaire à un pirate.

Mais, une fois ces papiers reconnus en règle, le droit est épuisé, et il n'est pas permis de faire ouvrir les panneaux, de descendre dans la cale, en un mot de pratiquer la visite.

La question du droit de visite est une de celles qui ont le plus occupé les diplomates pendant de longues années, et

même, dernièrement encore, à propos de la répression de la traite des esclaves, sur la côte orientale d'Afrique.

Comment on voyageait chez nous il y a cent ans.

Le *Musée neuchâtelois* nous raconte ainsi, par la plume de M. Philippe Godet, le voyage d'un « proposant », de Neuchâtel à Genève, en 1769.

Le 16 mars 1769, un jeune homme de 18 ans s'embarquait à Neuchâtel pour Morat. C'était un étudiant en théologie, — un *proposant*, — qui se rendait à Genève pour y achever ses études.

De Neuchâtel à Genève — par Morat ! — Eh ! oui, c'est ainsi qu'on faisait le voyage il y a cent ans. Voyage lent et fatigant, mais varié quant aux moyens de transport, plein d'imprévu dans les rencontres, offrant à l'observateur le loisir d'étudier ses compagnons de route, d'apprendre à connaître les hommes ; voyage incommode, mais bien plus instructif que le trajet en wagon, qui nous fait franchir en quatre heures une distance que nos pères franchissaient en quatre jours. Pour en juger, laissons la parole à notre proposant !

« Ce fut à quatre heures du soir que je m'embarquai sur le bateau de Morat, en fort mauvaise compagnie, avec des vendeuses de fruits et de jardinage, plus un jeune paysan très gaillard. La conversation, qui se faisait en allemand, ne m'amusa pas ; ce qui, joint à l'air renfermé de la chambre (cabine), où je m'étais mis fort mal à propos, et à des cahotements causés par les vagues, me causa un mal de tête et de cœur qui me reprenait dès que je rentrais dans la chambre.

» Le vent était bon, mais extrêmement fort, et les ondes jetaient sans cesse dans la barque une quantité d'eau.

» Nous ne restâmes qu'une heure et un quart à faire le trajet jusqu'à la Sauge. A peine y fûmes-nous arrivés que l'orage augmenta. Pour moi, je ne pus pas souper, le mal de tête me fit retirer dans ma chambre... »

On couchait donc à la Sauge, où était la première étape. Notre voyageur poursuit en ces termes :

» Je me levai le lendemain bien portant et ne fus pas incommode comme le jour précédent, ayant pris la précaution de ne pas entrer dans la chambre... Je fus bien charmé d'arriver enfin à Morat.

» On me descendit à un cabaret dont l'hôte me renvoya l'après-midi au bureau du coche, dont le directeur n'était pas de ses amis et jouait le tour à ses gens de faire partir le coche sans eux s'ils n'allaient pas loger chez lui. J'y allai et y demandai une chambre, mais inutilement, ensuite qu'après avoir été me promener autour de la ville, dont les

environs me parurent très jolis, il fallut rester au cabaret. »

Ce qui suit paraîtra sans doute bien naïf aux étudiants d'aujourd'hui :

« Il faut bien que je m'ennuyasse à la mort, puisque dans l'idée de m'ennuyer moins, je me fis donner un quart de pot de vin. »

Le jeune voyageur dut rester à Morat tout le jour, attendant le bon plaisir du coche qui n'arrivait pas. Enfin, le voici ; notre ami nous donne la liste des voyageurs que la voiture amenait à Morat : elle n'est pas longue.

« Le coche que j'attendais avec impatience n'arriva qu'à huit heures ; il était bien éloigné d'être plein, car il y avait pour tous voyageurs un chirurgien ou docteur de Morges, qui ne me plut guère à cause de la grandissime licence de ses propos, et un étudiant hongrois avec qui je parlai latin et ce soir-là et le reste de la route. Sa compagnie me divertit ; il m'apprit diverses particularités sur la Hongrie, et nous nous quittâmes à regret. »

Ce n'est que le lendemain qu'il poursuit son voyage : le coche part à cinq et demi heures du matin ; le *proposant* continue à observer ses compagnons de route et à les juger du haut de son austère morale, qui contraste avec ses dix-huit ans.

» En passant par Avenches, un oncle du cocher, vieux grivois, se joignit à nous. Il faisait le beau diseur, le sophiste, le religieux, le bouffon et le sot-tisier. A tout prendre, il était bon homme et amusant. Il parlait sans cesse à notre Hongrois, avec qui il avait rage de faire la conversation, quoique le dit ne sût pas un mot de français.

» Nous soupâmes le soir à Moudon, où je haranguai mon homme sur ses paroles deshonnêtes. Il fut un peu capot de ma censure, mais au reste édifié ; et me disant pour exorde que j'étais bien jeune pour être si sévère, il finit par prier Dieu de me donner sa bénédiction. Il me parut presque converti... mais le lendemain il recommença. »

Voilà certes une utile expérience pour un jeune homme aussi visiblement destiné à prêcher à ses frères, et qui s'y exerçait avec tant de courage. — On arriva pour dîner à Lausanne ; c'est là que s'arrêtait l'étudiant hongrois avec qui le proposant de Neuchâtel avait fait si bonne connaissance — en latin.

« Nous nous séparâmes avec peine et je lui mis sur son *album amicorum* ce qui suit : *Amicitia inter bonos viros, quamvis immenso terrarum seperatos spatio, existit.* (L'amitié entre hommes de bien demeure, quelle que soit l'espace qui les sépare.) »

On avait dîné à Lausanne ; on ne devait arriver que le lendemain à Genève ; mais on en approchait, et déjà le jeune Neuchâtelois se sent bien dépaysé.

« Je soupai à Rolle, avec des Genevois, qui me trouvèrent l'accent allemand... J'en partis le lendemain... Nous dinâmes à Coppet, où je payai l'écot de mon petit grivois (celui qu'il avait cru convertir)... J'oubliai de me le faire rendre.

» Là, se joignirent à nous deux femmes de Saint-Gervais, parlant fort mal, mais beaucoup, et finissant.

» Enfin, après un voyage fort ennuyeux, désagréable et lent, selon mes vœux, vers les trois heures nous arrivâmes à Genève. »

Voilà, si je ne me trompe, en comptant un jour perdu à Morat, cinq jours de voyage pour se rendre de Neuchâtel à Genève ! Mais aussi le voyageur avait quelque chose à raconter.

Notre étudiant — sa narration originale et vive vous l'a sans doute déjà fait pressentir — n'était pas le premier venu ; quelques années plus tard, il avait pris rang parmi les pasteurs les plus éminents du clergé neuchâtelois : prédicateur éloquent, critique judicieux, au goût très indépendant, au langage plein d'autorité, Henri-David Chaillet méritait de recevoir de ses concitoyens l'épithète de *grand*.

L'orgouet rabattu.

Quand le z'homme vont dju'âi gueliès la demeindze lo tantout âo que vont passâ la veillâ pè lo cabaret, lè fennès dussont restâ avoué la marmaille, alumiâ lo fû po fère lo café, et relavâ. Se cliâo pernettès trâovont moian dè batolhi pè lo for, âo bin vai lo borné, le font tot parâi l'âo z'ovradzo tot ein barjaqueint, tandi que lè z'homme ne bâttont pas lo coup quand sont déveron la botolhie. Et lè fairès ! Et lo tir cantonat ! Lâi vont solets, lè sorciers ! lâi s'amusement què dâi bossus, tandi que lè pourrès fennès dussont dzourè pè l'hotò po soigni lè z'einfants, repètassi lè nippès, brotsi dâi tsâossons, fère lo buion, recourâ lè z'èsès, traîrè lè maunets pè lo courti et teni ein oodre lo ménadzo.

— N'est portant pas justo, se fe on dzo onna pernetta ein alleint eimprontâ on bocon dè lévân à sa vesena ! S'on n'étâi pas dâi foulès, on sè baillérâi lo mot po onna demeindze, po allâ fère on tor, rein qu'eintrè no ; on demandérâi à Dâvi, lo tserrotton, dè no menâ avoué se n'ornibusse, et on laisserâi cliâo bio monsu à l'hotò po soigni la marmaille.

— M'einlévine se vo n'âi pas bin réson, repond la vesena, y'ein vé parlâ dou mots à la Jeannette, à la Marion et à ma cousena Françoise, et su sûra que ne volliont pas derè què na, surtot la Janette.

L'est bon. Cliâo fennès traçont lè z'enès per tsi lè z'autrès po parlâ dè l'affèrè et y'ein eut bintout onna do-

zanna d'accò. On eimpartiâ dè l'âo z'homme ont bin bordenâ on bocon ; mâ, po avâi la pé, n'ont pas ousâ derè na.

Tsaquena préparè don sa vicaille dein on panâi, et la demeindze iò la promenarda dévessâi sè fère, Dâvi appliyè dè bon matin, et lè pernettès, bin revoussès, arrevont avoué lo panâi à la man, lo châlè su lo bré, et lo parasot, et le s'einfatont dein l'ornibusse, et tandi que le s'arreindzont per dedein, lè z'homme et lè z'einfants verounont à l'einto po l'âo derè bon voiadzo et atsi-vo !

Le partont, et pertot, su la route, lè dzeins que lè reincontrent s'arrètont po lè vairè passâ et l'âo rizont contrè ein crieint : bravô ! bravô !

— No trâovont ballès, se le sè peinsont, et l'ètiot conteintès et benhirâosès. L'est verè que l'ètiot brâvès ; la Janette à Marc, avoué sè ballès rouzès dzaunès à son tsapé ; la Fanchette à Dزون, avoué sa robâ nâova ein percâlâ ; la Suzette à Riquet avoué son fichu à freindzè ; enfin quiet ! l'ètiot totès bin reguin-golâières et bin galézès. L'aviont âovai totès lè fenêtrès dè l'ornibusse, qu'on lè vayâi adrâi bin du défrou, et dè peinsâ qu'on lè remarquâvè dein l'âo bio z'atou, l'ètiot asse firès qu'on caporat que met sè galons po lo premi iadzo.

Enfin, c'étâi on pliési por leu dè vairè qu'on fasâi atteinchon quand le passâvont.

L'arrevont. Dâvi arrête sè tsévaux dévânt l'hôtel, que y'avâi on moué dè mondo perquie ; et cliâo fennès s'eimpacheintavont dè sè fère vairè dâi pi à la teta à cliâo z'étrandzi, kâ tsacon s'ap-protsivè ein vouâiteint l'ornibusse et avoué l'air tot grachâo, que y'ein a que fasont : t'einlévâi la galéza !

— L'est vo qu'on trâovè tant balla, desâi la Marienne dâo moulin à la Rosette à Djan.

— Oh ! et vo ! repond la Rosette, vo ne volliâi pas que sâi de !

Enfin, on décheind. Dâvid vint âovri la portetta, et ne le poivont pas s'ein ravâi dè l'effè que le fasont su lè dzeins que lè vouâitivent ; mâ quand le furont avau et que l'eurent vu l'ornibusse ein défrou, oh ! malheu ! miséricorde ! Lâi avâi on grand écriteau que l'homme à la Lizette, on tsancro dè farceur, avâi al-liettâ contrè stu ornibusse tandi que cliâo damès lâi s'arreindzivont, et y'avâi dessus, ein grossès lettrès : « Collection de vieux coucous en voyage ».

Ma fâi quand cliâo pourrès drolès ont cein vu, l'ont étâ furieusès, lè sè sont démaufiâières que lè dzeins se fotient dè leu, et po ne pas mé ouère recaffâ, le n'ont z'u què couâite dè vito s'einfatâ dein l'hôtel po sè catsi ; et, du adon, diabe lo pas que l'ont refé dâi z'escampettès totès solettès.

Procès

instruit à Moudon, en 1854, ensuite de manœuvres superstitieuses.

(Extrait du *Journal des Tribunaux* 1854-1855.)

Une bande composée de trente à quarante membres, vaudois et fribourgeois, se réunissait la nuit dans des caves et vaquait à ses offices, dans le but d'évoquer l'Esprit malin.

A l'heure de minuit, on sacrifiait une poule noire, on prononçait certaines paroles indiquées dans le *Dragon rouge* et le *Grand-Albert*, et on appelait l'Esprit. Plus d'une fois on vit des boisseaux, des sacs, des quarterons pleins d'or et d'argent monnayé ; on s'approchait d'eux, ils se retiraient ; on les poursuivait, ils fuyaient ; au moment où on les touchait, tout avait disparu ; la poule noire rendait sa dernière goutte de sang, la chandelle brûlait à la même place, les officiants harassés de fatigue n'avaient pas changé de posture.

Vainement conjuré pendant trois ans, l'Esprit montrait ses trésors, mais ne les livrait pas ; sans doute il manquait quelque chose au sacrifice, mais quoi ?

Un nommé S., schaffhousois, domicilié à Moudon, avait depuis quelque temps une existence mystérieuse : partant à pied le soir, il revenait à pied le lendemain. On le voyait s'enfermer dans une cave située au bourg, à Moudon, dans la maison la plus reculée, et y faire de longs séjours ; on le surveilla, et l'on sut qu'il était concessionnaire de mines en Valais, associé avec des personnes notables du district d'Aigle et de Monthey ; on le vit faire à pied, avec une rapidité inouïe, des courses fréquentes de vingt-cinq à trente lieues, sans fatigue apparente ; on vit s'engloutir dans sa cave des tonneaux en bois de mélèze, des cornues, du bois, du charbon de terre, etc., etc. On découvrit enfin dans cette cave, dans laquelle on osa entrer, des livres étranges, écrits en caractères inconnus, enluminés de gravures représentant des anges dans les nuages.

S. était un sorcier, lui seul pouvait indiquer les moyens de contraindre le grand Esprit à remettre ses trésors.

Les plus intrépides de la bande décidèrent d'entreprendre S. Pendant trois ans, de jour, de nuit, ensemble ou séparément, ils le supplièrent de les aider, le menaçant même de mort s'il ne consentait pas à donner son appui et à confier un certain livre, couvert d'écritures bizarres, rouges, vertes, bleues, de signes indéchiffrables et d'images représentant des esprits ailés.

Las enfin de tant de sollicitations, S. consentit à confier ce livre merveilleux, moyennant une garantie pour sa restitution ; à cet effet, il reçut une feuille de papier timbré au pied de laquelle, en date du 6 mars 1854, cinq membres de la bande apposèrent, en qualité de débiteur principal et de cautions solidaires, leur signature et leur bon pour 3000 francs.

Il fut de plus convenu que si avant le 20 mars le livre était rapporté, S. restituerait le papier timbré, dont il ne serait ainsi fait aucun usage. Si, au contraire, le livre n'était pas restitué, S. remplirait le blanc-seing par la formule habituelle des cédules et ferait usage de ce titre ainsi valablement constitué, liquide, échu, exécutoire.